

Annonce

Inscription en Première Année de Thèse de Doctorat en Génie Electrique 2023-2024

Les candidats souhaitant s'inscrire en Thèse de Doctorat en Génie Electrique à l'ENICarthage doivent déposer leurs dossiers de candidature au bureau d'ordre de l'ENICarthage entre **le 2 octobre 2023 et le 27 Novembre 2023**

Le dossier doit comporter :

- 1- le modèle du sujet de thèse, (disponible sur le **lien 1**), dument rempli et signé par le directeur de thèse
- 2- la fiche de renseignements, (disponible sur le **lien 2**), dument remplie et signée par le candidat
- 3- la fiche contenant les critères d'admissibilités, (disponible sur le **lien 3**), remplie et signée
- 4- un CV académique actualisé du candidat
- 5- une Copie de la Carte d'Identité Nationale (ou Passeport pour les étrangers)
- 6- une photo d'identité
- 7- une copie légalisée de chaque diplôme universitaire obtenu y compris le Baccalauréat
- 8- une copie légalisée de chaque relevé de notes y compris celui du Baccalauréat.

Tout candidat doit obligatoirement remplir le formulaire en ligne disponible sur ce lien :

<https://forms.gle/c3fuhm4jKiVsGd7x8>

Notes aux étudiants étrangers

Les étudiants étrangers ne poursuivant pas leurs études en Tunisie doivent envoyer leur dossier de candidature directement à la Direction Générale de la Coopération Internationale du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique en Tunisie (<http://www.mes.tn>), à l'adresse suivante : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Direction Générale de la Coopération Internationale, Avenue Ouled Haffouz - 1030 – Tunis, Tunisie

Une fois l'inscription validée par la commission, l'étudiant doit compléter son dossier par :

- 1- la charte des Etudes Doctorales de l'Université de Carthage dument signée par l'étudiant, par son Directeur de Thèse et par le Responsable de la Structure de Recherche d'accueil. (disponible sur le **lien 5**)
- 2- le justificatif du paiement des frais d'inscription via le site : <http://www.inscription.tn>.

Les doctorants justifiant d'une exonération des frais d'inscription doivent toutefois présenter un justificatif et payer la somme de 3,000 DT sur le site <http://www.inscription.tn>.